

PRESIDENCE DU CONSEIL

PROGRAMME D'URGENCE DE
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET
DE LA SECURITE DES COMMUNAUTES

COORDINATION GENERALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

PROGRAMME DE PREVENTION ACTUALISE DU PURS

1^{er} avril 2026

1. Contexte et positionnement du programme

Mis en œuvre depuis 2022, le Programme d'Urgence pour le renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) constitue un instrument opérationnel de l'État togolais pour la stabilisation, la résilience et la prévention des facteurs de fragilité, conflits et violence dans les zones exposées aux risques sécuritaires et socio-économiques.

En effet, à la suite des événements sécuritaires de 2021 résultant du débordement de la crise au Sahel, notamment dans la préfecture de Kpendjal, l'État a engagé une réponse structurée combinant actions sécuritaires, gouvernance et amélioration des conditions de vie des populations. Cette réponse repose sur trois piliers notamment : (i) l'Opération Koundjoare ; (ii) le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) et (iii) le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS).

Initialement, le PURS a été déployé dans les sept préfectures de la région des Savanes. Puis en 2023, le Programme a connu une extension à l'échelle nationale avec des interventions élargies à cinq préfectures hors des Savanes (Tchamba, Anié, Dankpen, Kéran et Assoli), dans une dynamique de renforcement de la prévention. Cette expansion porte ainsi le nombre total de préfectures d'intervention à douze (12), pour un bassin estimé à près de deux (02) millions de bénéficiaires.

Toutefois, au-delà des fragilités identifiées dans ces zones d'intervention, que le PURS s'emploie à réduire durablement depuis quelques années, le Togo est confronté à un afflux important de réfugiés conjugué à des situations de déplacement interne dans le nord. En février 2026, on dénombre 49 579 demandeurs d'asile et réfugiés du fait du débordement de la crise du Sahel (majoritairement burkinabés) et 10 171 personnes en situation de déplacement interne. Cette situation exerce une pression soutenue sur les territoires d'accueil, affectant des ressources déjà limitées et mettant à l'épreuve les mécanismes locaux de résilience, dans un contexte où l'option stratégique retenue par le Togo privilégie une approche hors camp, fondée sur l'intégration des populations déplacées au sein des communautés.

Dans ce contexte, la question des déplacements forcés s'impose comme un déterminant majeur de la stabilité et de la cohésion sociale. C'est dans cette perspective qu'elle a été intégrée au PURS, afin de promouvoir des réponses

intégrées de type Nexus, articulant actions humanitaires, résilience économique et cohésion sociale.

La mise en œuvre du programme a permis d'enregistrer des résultats concrets, qui ont sans doute permis de réduire significativement les fragilités au sein des communautés, particulièrement la vulnérabilité des jeunes malgré les contraintes sécuritaires et le financement limité. Cette réponse intégrée qui se repose essentiellement sur le capital humain, a permis d'éviter l'enrôlement des jeunes par des groupes et réseaux extrémistes.

Le volet prévention du programme, quant à lui, fait l'objet d'une actualisation continue, intégrant de manière dynamique les enseignements tirés de la mise en œuvre du PURS, les leçons apprises ainsi que les évolutions du contexte, en vue de :

- renforcer l'anticipation des risques,
- améliorer l'efficacité des interventions,
- adapter en continu le ciblage territorial,
- intégrer pleinement la gestion des chocs, notamment liés aux déplacements forcés.

Il s'inscrit dans la continuité directe des actions en cours, avec une intensification des mécanismes existants.

2. Objectifs

L'objectif général est de prévenir durablement les facteurs de fragilité et renforcer la résilience des communautés à l'échelle nationale. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Renforcer le dispositif d'anticipation et de ciblage territorial ;
- Étendre de manière proactive les interventions aux zones à risque ;
- Consolider et accélérer les interventions sectorielles dans les zones ciblées ;
- Structurer la réponse aux besoins des personnes affectées par le déplacement forcé dans une logique de résilience ;
- Assurer une articulation efficace entre actions humanitaires, de développement et de stabilisation.

3. Axes opérationnels du programme

Axe 1 : Consolidation et accélération des interventions sectorielles

Le PURS poursuit et renforce les interventions engagées dans l'ensemble des secteurs prioritaires : infrastructures socio-économiques, accès aux services sociaux de base, agriculture, inclusion économique, gouvernance locale et cohésion sociale.

Dans ce cadre, les actions en cours sont maintenues et intensifiées afin de :

- poursuivre la réalisation et renforcer la fonctionnalité des infrastructures sociales de base ;
- soutenir durablement les moyens de subsistance des populations (agriculture, activités génératrices de revenus, inclusion financière) ;
- consolider les dispositifs de cohésion sociale et de participation communautaire, notamment à travers l'institutionnalisation de l'approche DCC ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des élus locaux et des acteurs communautaires ainsi que les actions de sensibilisation sur la cohésion sociale, la sécurité et la prévention de l'extrémisme violent.

Axe 2 : Système opérationnel de veille et de ciblage de la vulnérabilité

Le PURS met en œuvre un dispositif d'analyse et de suivi de la vulnérabilité des communautés à l'échelle nationale, basé sur les outils développés à cet effet. Ce dispositif comprend :

- la base de données des fragilités, conflits et violences (FCV) et sa cartographie couvrant l'ensemble des localités du territoire national et faisant l'objet de mises à jour régulières ;
- Le Portail de Développement Local (PDL) qui cartographie les besoins prioritaires des communautés, les plans de développement locaux qui résultent d'un diagnostic rigoureux avec l'approche de développement conduit par les communautés (DCC),
- L'évaluation multisectorielle des personnes affectées par le déplacement forcé qui prend en compte les besoins spécifiques du déplacement forcé assorti de son plan de réponse et est mise à jour tous les deux ans.

Outre ce dispositif, la coordination générale du PURS a mis en place une cellule de veille (multi acteurs) chargée de surveiller l'évolution de la situation de déplacement forcé dans le nord.

Ce système permet de déployer une réponse adaptée et dynamique en priorisant les zones à risque.

Axe 3 : Extension progressive et anticipée de la zone d'intervention

L'extension territoriale de la zone d'intervention du PURS est basée sur les informations issues du système de veille opérationnelle du PURS, ainsi que des données complémentaires portées par d'autres entités étatiques. À ce titre, il est mis à contribution :

- l'analyse de la situation sécuritaire (criminalité et risques) du ministère de la défense nationale ;
- le mécanisme d'alerte précoce du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) ;
- les données sur le changement climatique produites par le ministère chargé de l'environnement.

Ce mécanisme permet d'assurer une vue holistique de la situation de fragilité et de faciliter la prise de décision relative à l'extension de la zone d'intervention du programme.

Axe 4 : Réponse structurée au déplacement forcé et renforcement de la résilience des populations affectées

Le PURS coordonne une réponse intégrée au choc des déplacements forcés, avec l'appui de la CNAR¹, l'ANPC², les agences des Nations unies et les partenaires techniques et financiers. Il s'agit du Plan de réponse conjoint élaboré à partir de l'évaluation multisectorielle des besoins et repose sur une double approche :

a) Réponse immédiate et assistance humanitaire

- distribution de kits d'urgence, vivres, et appui en protection, en abris, etc.
- prise en charge des besoins essentiels des réfugiés, déplacés internes et communautés hôtes ;
- mécanisme d'alerte et de suivi des nouvelles arrivées.

b) Actions structurantes de résilience et d'autonomisation

- accès aux services sociaux de base renforcés dans les zones d'accueil ;
- inclusion dans les filets sociaux de base ;

¹ Coordination nationale d'assistance aux réfugiés

² Agence nationale de protection civile

- renforcement de la cohésion sociale et prévention des tensions.
- intégration des populations déplacées dans les programmes de moyens de subsistance (ZAAP³, ZAPB⁴, projets HIMO⁵, création d'activités génératrices de revenus) ;

Cette approche consolide les acquis du programme en matière de prévention, en traitant de manière intégrée les facteurs de vulnérabilité liés aux déplacements forcés, tout en renforçant durablement la résilience des communautés.

4. Résultats attendus

- Les interventions sectorielles du PURS sont consolidées et accélérées ;
- Les zones à risque sont identifiées et prises en charge de manière anticipée ;
- L'extension du programme est réalisée de manière ciblée et progressive ;
- Les populations déplacées et les communautés hôtes accèdent à des solutions durables de résilience ;
- La cohésion sociale et la gouvernance locale sont renforcées ;
- La coordination des interventions est améliorée.

5. Conclusion

Le programme de prévention s'inscrit dans une logique d'anticipation et de consolidation des interventions pertinentes du PURS. Il renforce les mécanismes de veille qui renseignent sur la réduction des vulnérabilités dans les territoires à risque, tout en garantissant l'équité territoriale.

Cette structuration permet de faire du PURS un outil intégré de stabilisation, de résilience et de prévention des crises au Togo, assurant le lien entre les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

³ Zone d'aménagement agricole planifiée

⁴ Zone aménagée de production bovine

⁵ Haute intensité de main d'œuvre